



03.05.2005 - 00:00 Uhr

ResQ: un office de certification pour les non-professionnels du sauvetage

Berne (ots) -

La formation des non-professionnels du sauvetage sera désormais certifiée. L'association ResQ, créée le 2 mai 2005, entend en effet structurer et réglementer l'offre de cours, ainsi que les compétences des formateurs, en développant des normes communes en collaboration avec la Conférence suisse de médecine d'urgence et de sauvetage (SMEDREC) et l'Office fédéral des routes (OFROU), ainsi que les autres milieux concernés. L'office de certification ResQ sera opérationnel à partir du 1er juillet 2005. Son site Internet www.resq.ch est en ligne.

Vu la diversité des cours proposés dans le domaine de la formation des non-professionnels du sauvetage, la Croix-Rouge suisse (CRS) et les organisations concernées (Alliance suisse des Samaritains, Corps sanitaire suisse, Société suisse de sauvetage, etc.) ont estimé nécessaire d'uniformiser les normes. Cette uniformisation permettra d'une part la certification de ces cours par une instance ad hoc et, d'autre part, leur reconnaissance par les membres de l'association ResQ qui vient d'être créée. Selon une instruction de l'OFROU, les institutions et les instructeurs qui proposent une formation de premiers secours pour le permis de conduire devront, à partir du 1er janvier 2006, être certifiés par ResQ s'ils ne veulent pas perdre la reconnaissance.

ResQ, dont le siège est à Berne, est une association au sens de l'article 60 ss. du Code civil suisse. Elle est financée par les cotisations des membres, les recettes provenant de la certification de cours et de formateurs. Les organes de ResQ sont l'assemblée générale, le comité et l'organe de révision indépendant. Le comité se compose de représentants de la Formation d'application logistique 2 (FOAP log 2), de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), du Service sanitaire coordonné (SSC), de l'Alliance suisse des Samaritains (ASS) du Corps sanitaire suisse (CSS), de la Société suisse de sauvetage (SSS) et de la Croix-Rouge suisse.

Une liste des cours et des instructeurs certifiés sera mise à disposition sur le site Internet www.resq.ch

Information auprès de:

Gertrude Hagen
Office de certification ResQ
Croix-Rouge-suisse
Département de la formation professionnelle
Werkstrasse 18
CH-3084 Wabern
Tél. 031 960 75 93
info@resq.ch

et:

Roland Aellen
Office fédéral des routes
Division de la circulation routière
CH-3003 Berne
Tél. 031 323 42 48
roland.aellen@astra.admin.ch